

2

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Version n°3 : Juin 2023



RÉALITÉS
Urbanisme et
Aménagement

biainsight .

Axe 1 : Une nouvelle polarité résidentielle et économique.....	5
1 Améliorer l'image de la vallée industrielle de la vallée de la Trambouze.....	5
1.1 Créer les conditions favorables au développement de l'emploi	5
1.2 Favoriser les connexions entre ces zones d'activités et le reste du tissu urbain	6
1.3 Mettre en valeur la vitrine économique de la commune (existante et future)	6
2 Maintenir et conforter une bonne offre d'équipements	8
2.1 Conforter le niveau d'équipements scolaire, sportif et administratif.....	8
2.2 Maintenir un niveau d'équipements et de services de proximité dans chaque centre-bourg	8
3 Proposer une offre de logements adaptée pour accueillir de nouveaux habitants.....	8
3.1 Retrouver une courbe démographique positive	8
3.2 Proposer une offre d'habitat diversifiée et attractive	9
4 Maintenir une centralité urbaine dynamique et accueillante	10
4.1 Conforter l'attractivité du centre-ville et s'inscrire en cohérence avec les actions menées dans le cadre de Petite Ville de Demain.....	10
4.2 Recomposer le tissu urbain pour créer un lieu de vie attractif.....	11
Axe 2 : Une adaptation aux défis de demain	14
1 Faire du patrimoine naturel un facteur d'attractivité	14
1.1 Protéger la biodiversité	14
1.2 Préserver la perméabilité du territoire et limiter la fragmentation.....	15
1.3 Préserver les caractéristiques paysagères	16
2 Prendre en compte l'économie « rurale » très dynamique	17
2.1 Soutenir l'activité agricole.....	17
2.2 Développer l'économie forestière	18
2.3 Revendiquer la présence d'un tissu économique diffus	18
2.4 Exploiter le potentiel touristique	18
3 Faciliter les nouvelles pratiques pour s'adapter aux changements climatiques et faciliter la transition énergétique.....	19
3.1 Trouver des alternatives à l'utilisation de la voiture.....	19
3.2 Prévoir un développement compatible avec les ressources du territoire	19
3.3 Limiter l'exposition aux risques et nuisances.....	19
3.4 Inciter au développement des énergies renouvelables et à tout dispositifs en faveur de la transition énergétique, compatible avec les caractéristiques de la commune	19
4 Concilier développement urbain et gestion économe des espaces agricoles et naturels	20

PREAMBULE

1- DEFINITION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Cours est une commune nouvelle, créée au 1^{er} Janvier 2016, regroupant les communes déléguées de Cours-la-ville, Pont-Trambouze et Thel.

Seul le territoire de Cours-la-Ville dispose aujourd'hui d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé en 2007, et ayant fait l'objet de plusieurs procédures d'adaptations depuis. Les autres territoires sont couverts par le Règlement National de l'Urbanisme.

La création d'une commune nouvelle est l'occasion de réfléchir à un projet de territoire global, à l'échelle de la nouvelle commune, pour définir une stratégie d'aménagement et de développement adaptée aux enjeux de ce nouveau territoire.

Le PLU est l'expression du projet urbain de la commune et constitue le cadre de cohérence des diverses études et actions d'aménagement sur le territoire.

A ce titre, il comporte un document spécifique qui établit la stratégie d'avenir pour la décennie à venir : **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**.

Le code de l'urbanisme, précise à son article L.151-5 que « *Le projet d'aménagement et de développement durables définit :*

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Pour la réalisation des objectifs de réduction d'artificialisation des sols mentionnés aux articles L. 141-3 et L. 141-8 ou, en l'absence de schéma de cohérence territoriale, en prenant en compte les objectifs mentionnés à la seconde phrase du deuxième alinéa de l'article L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales, ou en étant compatible avec les objectifs mentionnés au quatrième alinéa du I de l'article L. 4424-9 du même code, à la seconde phrase du troisième alinéa de l'article L. 4433-7 dudit code ou au dernier alinéa de l'article L. 123-1 du présent code, et en cohérence avec le diagnostic établi en application de l'article L. 151-4, le projet d'aménagement et de développement durables fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.[...] ».

Le PADD recherchera, dans le respect des articles L.101-1 et 101-2 du code de l'urbanisme :

- Un développement urbain maîtrisé en trouvant un équilibre entre renouvellement urbain, développement urbain et rural maîtrisé et utilisation économe des espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- La mixité sociale et la mixité des fonctions permettant de répondre à la diversité des besoins et des ressources de la population ;
- La préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel ;
- la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre et la maîtrise de la consommation énergétique notamment par la limitation des déplacements motorisés et la recherche d'une certaine densité ;

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables a pour fonction de présenter la réflexion communale quant à l'avenir de son territoire sur le moyen terme, une dizaine d'années.

Il constitue le cadre de cohérence du PLU et des autres pièces réglementaires, mais le PADD n'est pas directement opposable aux autorisations d'urbanisme.

Il présente le projet de la commune et met en avant les thématiques fortes en terme de développement. Il est accompagné de cartes synthétiques permettant d'illustrer les différentes thématiques du projet de territoire. Il convient de considérer ces cartes comme des schémas de principe dont les limites restent générales et indicatives. Les concrétisations précises de ces données sont traduites à travers les autres pièces du PLU, notamment le zonage, le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation ...

2- REALISATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Un document réfléchi

Le projet de territoire s'inscrit dans la continuité de la politique communale.

Le PADD est élaboré à partir du diagnostic territorial (démographie, habitat, activités, déplacements, services et équipements publics et prescriptions des documents supérieurs), et d'une analyse paysagère et environnementale permettant de faire ressortir les enjeux et les caractéristiques de ce territoire afin d'identifier les orientations du projet communal sur lesquels la collectivité souhaite s'engager.

Le PADD est défini en compatibilité avec les documents supra-communaux, notamment les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Beaujolais, en cours de révision, le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien. Il est également défini en lien avec les politiques d'aménagement menées sur le territoire, notamment dans le cadre de Petite Ville de Demain.

Un document concerté

Le PADD fait l'objet d'une concertation avec la population selon les modalités définies par la délibération du Conseil Municipal. Ce document est mis à la disposition des habitants accompagné, d'un registre pour recueillir les observations.

3- THEMATIQUES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de Cours s'établit à horizon 2035, et s'articule autour de 2 thématiques :

- Une nouvelle polarité résidentielle et économique
- Une adaptation aux défis de demain

AXE 1 : UNE NOUVELLE POLARITE RESIDENTIELLE ET ECONOMIQUE

Cours est une commune identifiée comme centralité intermédiaire d'équipements et de services par l'INSEE, générant une aire d'attraction pour 3 communes limitrophes.

Le SCOT du Beaujolais l'identifie d'ailleurs comme polarité intermédiaire.

Ce statut reste toutefois fragile, la commune disposant d'une croissance démographique négative et d'un nombre d'emplois en diminution. La priorité est donc d'affirmer sa position de polarité en mettant en œuvre une politique d'aménagement attractive, permettant de soutenir le développement d'entreprises locales (porteuses de nombreux emplois) et d'accueillir de nouveaux habitants.

1 AMELIORER L'IMAGE DE LA VALLEE INDUSTRIELLE DE LA TRAMBOUZE

Cours s'inscrit dans une vallée historiquement industrielle. Elle accueille 3 zones d'activités, gérées par la COR.

Ces activités se situent principalement à hauteur de Pont-Trambouze, Cours et la Ville et sont implantées pour la plupart en fond de vallée, à proximité de la Trambouze et de sa zone inondable. Compte-tenu de leur histoire, une partie de ces activités sont maintenant insérées dans le tissu urbain. Cette configuration rend les possibilités d'évolution de ces entreprises complexes.

La commune compte également plusieurs zones d'activités, aujourd'hui occupées en quasi-totalité.

1.1 Créer les conditions favorables au développement de l'emploi

- Réinvestir les friches économiques présentes existantes et anticiper la mutation des espaces économiques

La commune accueille plusieurs sites économiques vacants, notamment la friche « Biot », la friche de Pont-Trambouze et l'ancienne carrière à l'entrée du bourg de Cours. L'objectif est de réinvestir ces friches en maintenant, en priorité, une vocation économique. Compte-tenu des travaux à engager, déjà amorcés aujourd'hui, il s'agit d'un potentiel mobilisable à moyen terme. En parallèle, en collaboration étroite avec la COR, une veille des sites économiques sera réalisée afin d'anticiper le départ des entreprises et leur reconversion, l'objectif étant d'éviter la formation de friches et de bâtiments trop dégradés, nuisant à l'image de la commune et de mobiliser en priorité ce potentiel pour répondre aux objectifs de développement de la commune.

- Densifier les zones d'activités existantes

Dans un contexte de rareté foncière qui va s'intensifier dans les années à venir, l'analyse du potentiel mobilisable à l'intérieur des zones d'activités devient stratégique. L'objectif est de soutenir et encourager les projets permettant la densification de ces zones d'activités.

- Favoriser l'évolution des grandes entreprises industrielles, en tenant compte de leurs contraintes

Certaines entreprises de taille conséquente sont aujourd'hui implantées en zone inondable ou insérée au sein du tissu urbain, et ne peuvent donc se développer. Pour autant, l'organisation d'un atelier spécifique avec les principaux acteurs du territoire, dans le cadre de l'élaboration du PLU, a mis en avant la bonne santé économique des entreprises et la nécessité de répondre à leurs nombreuses demandes d'évolution pour les maintenir sur le territoire. L'une des priorités de la commune est donc de trouver des solutions permettant de faciliter leur développement afin d'éviter leur délocalisation en dehors de la commune. La mobilisation des friches ne peut répondre seule à cette demande, au vu des délais nécessaires (acquisition des bâtiments, gestion de la pollution, travaux, ...) et de la demande à court terme des entreprises.

Pour cela, la création d'une nouvelle offre foncière est indispensable, compte-tenu des besoins recensés et du très faible stock foncier restant sur la commune. Aussi, la commune envisage, en accord avec les orientations du schéma économique de la COR :

- La création d'une petite zone d'activités, dédiée aux entreprises locales, sur Pont-Trambouze (secteur Chez Gauthier).
- L'extension de la zone d'activités sur le secteur Les Bachasses.

- **Rester ouvert à tout projet d'installation permettant de contribuer à l'attractivité économique et au rayonnement de la commune**

1.2 Favoriser les connexions entre ces zones d'activités et le reste du tissu urbain

L'objectif est de favoriser l'intégration de ces zones d'activités avec le reste du tissu urbain, et de créer ainsi un véritable maillage routier et modes doux entre ces activités et les quartiers alentours, afin de les ouvrir sur la ville. Il s'agit notamment pour cela de :

- Mettre en valeur les abords de la Trambouze, par le renforcement d'espaces de respiration et de promenade, dans la continuité des aménagements réalisés sur Pont-Trambouze,
- Créer des lieux de rencontre/espaces publics entre la partie économique et les quartiers résidentiels,
- Renforcer le maillage modes actifs entre ces zones d'activités et le centre-ville.

1.3 Mettre en valeur la vitrine économique de la commune (existante et future)

Ces zones industrielles participent à l'histoire de la commune et à son identité. L'objectif est donc de valoriser ce patrimoine industriel, en conservant les marqueurs historiques des bâtiments et en valorisant les zones d'activités pour que ces dernières contribuent à l'attractivité de la commune :

- **Affirmer l'identité industrielle de la commune**

L'objectif est d'identifier et de protéger le patrimoine industriel de la vallée de la Trambouze, tout en permettant l'évolution des entreprises (cheminées, toits en shed, façades en pierre,...)

- **Soigner les abords des activités**

Afin de valoriser les zones d'activités existantes et de les rendre plus attractives, une attention particulière sera attendue, dans le prolongement des actions déjà réalisées, sur :

- l'aménagement paysager des espaces publics comme des tènements économiques,
- la production de dispositifs permettant l'économie des énergies (notamment par le biais de la production d'énergie renouvelables),
- l'aspect extérieur général des bâtiments : les zones d'activités étant situées essentiellement en fond de vallée ou sur des coteaux, elles sont particulièrement visibles et participent pleinement au paysage urbain de la commune.

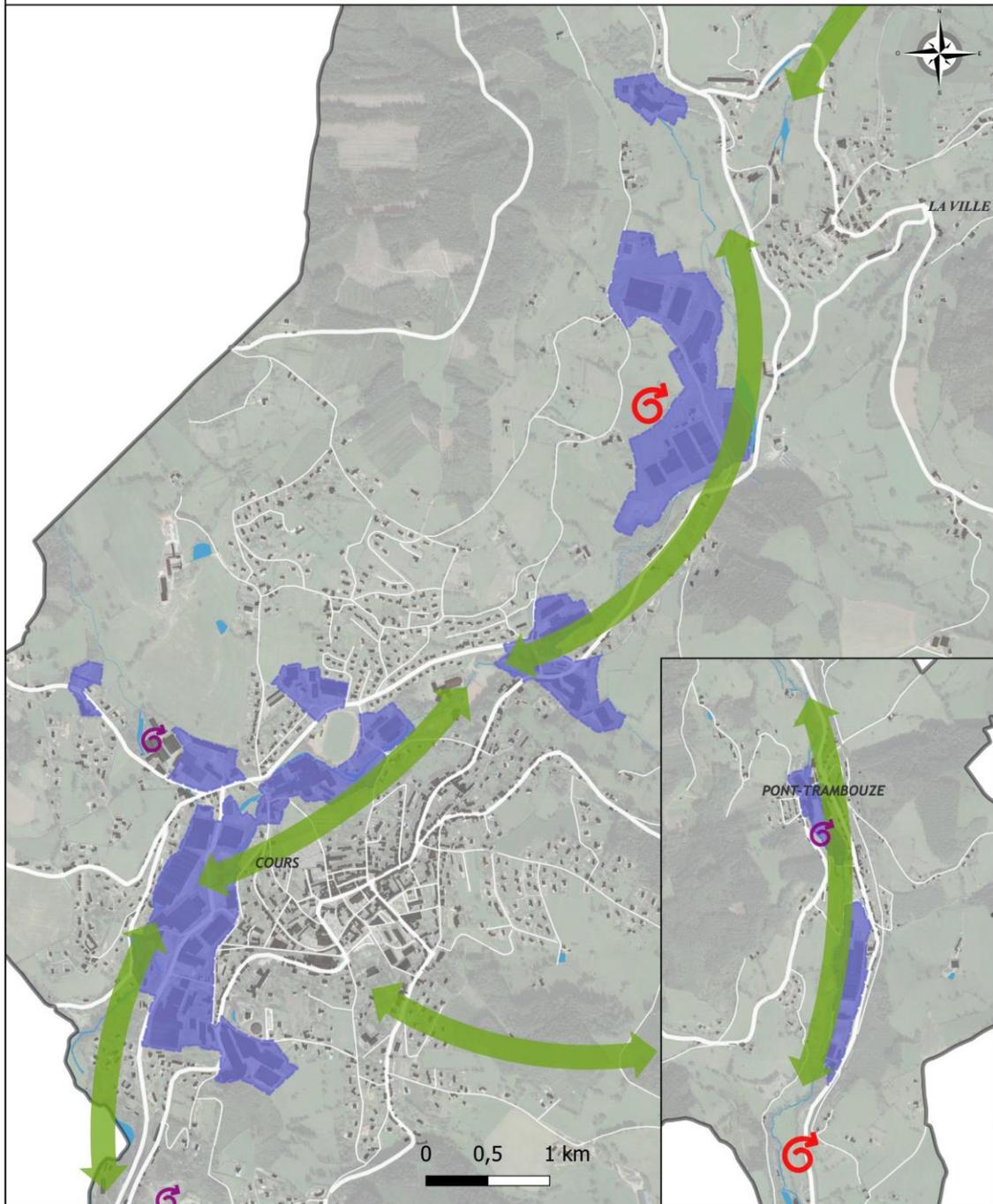
- **Soutenir la mixité de fonctions, en complément de la vocation industrielle/artisanale**

L'objectif est d'encourager la rentabilité du foncier en optimisant et en mutualisant les espaces. Pour cela, en complémentarité des activités industrielles nécessitant des emprises importantes, les espaces plus « résiduels » peuvent répondre à d'autres besoins.



Améliorer l'image industrielle de la vallée de la Trambouze

-  Affirmer l'identité industrielle et densifier les zones d'activités
-  Mettre en valeur les abords de la Trambouze, espaces de respiration et de promenade
-  Mobiliser les friches économiques pour accueillir de nouvelles activités
-  Reconstituer un stock foncier nécessaire pour permettre le développement des entreprises locales



2 MAINTENIR ET CONFORTER UNE BONNE OFFRE D'ÉQUIPEMENTS

La commune dispose d'un bon niveau d'équipements et de services. Si les équipements « d'envergure » se situent principalement sur l'enveloppe urbaine la plus importante, la commune se caractérise par une répartition relativement équilibrée des équipements « de proximité » sur les secteurs de La Ville, Thel et Pont-Trambouze.

L'objectif est de conserver cette répartition équilibrée et complémentaire, et de favoriser le développement d'équipements d'envergure sur l'enveloppe urbaine principale.

2.1 Conforter le niveau d'équipements scolaire, sportif et administratif

L'objectif est de disposer d'une offre d'équipements d'envergure satisfaisante sur l'enveloppe urbaine principale :

- Valoriser et conforter le pôle sportif Pierre de Coubertin et Paul Vallier,
- Soutenir les initiatives permettant de maintenir et développer les équipements scolaires, aujourd'hui fragilisés par la diminution de la population,
- Conforter l'offre de services autour de la santé, et développer celle à destination des personnes plus âgées,
- Développer l'offre culturelle grâce au théâtre/ cinéma, la médiathèque et le château de la Fargette,
- Être ouvert à toute initiative permettant de compléter l'offre d'équipements actuelle.



2.2 Maintenir un niveau d'équipements et de services de proximité dans chaque bourg

En parallèle, l'enjeu sera de maintenir les équipements de proximité, notamment scolaires, sur les communes déléguées qui en disposent, et de privilégier la reconversion à destination d'équipements ou de services, en cas de mutation dans les années à venir.

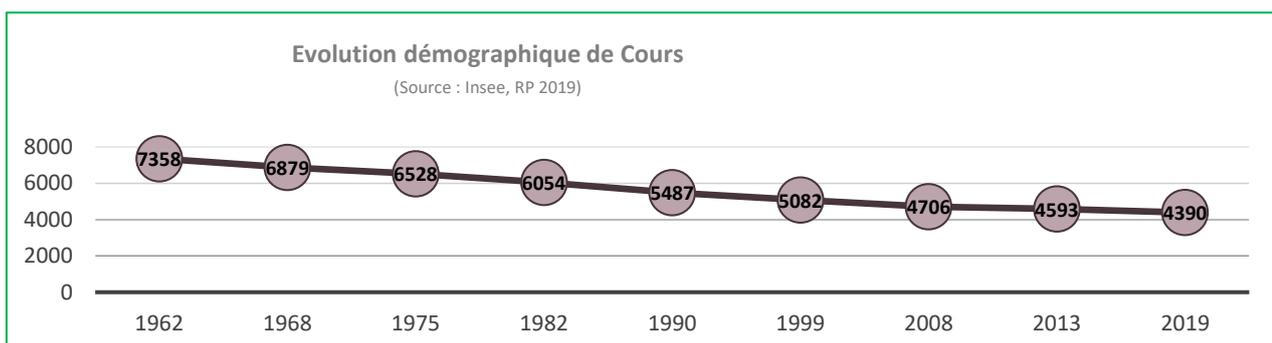
L'objectif est également de préserver le commerce de proximité sur l'ensemble des communes déléguées, activités participant fortement à leur animation.



3 PROPOSER UNE OFFRE DE LOGEMENTS ADAPTEE POUR ACCUEILLIR DE NOUVEAUX HABITANTS

3.1 Retrouver une courbe démographique positive

La commune de Cours a accueilli jusqu'à 9 220 habitants en 1886. Toutefois, elle a connu, à partir du début du 20^{ème} siècle une diminution de la population, qui s'est accélérée à partir des années 60.



Compte-tenu de l'arrivée de l'A89 à hauteur de Tarare, permettant de rejoindre plus facilement la métropole lyonnaise d'une part, et de la recherche d'un cadre de vie plus rural d'une partie de la population d'autre part, la commune souhaite s'appuyer sur ses atouts patrimoniaux et d'équipements pour réaffirmer sa position de centralité locale, et accueillir de nouveaux habitants.

Elle souhaite ainsi rompre la courbe démographique négative en se fixant pour objectif de retrouver une croissance démographique favorable.

Il s'agit pour cela de passer d'un rythme de l'ordre de -0.8% par an constaté depuis 2013 à une croissance annuelle moyenne de l'ordre de +0.33% par an. Cela représente environ 240 habitants supplémentaires à horizon 2035.

3.2 Proposer une offre d'habitat diversifiée et attractive

- Une accélération de la production de logements nécessaire

L'ambition démographique affichée ci-dessus nécessite une production de logements adaptée, correspondant à un rythme de l'ordre de 23 logements supplémentaires par an (par réinvestissement du patrimoine bâti existant, démolition-reconstruction ou création neuve).

Afin de se démarquer des communes limitrophes, il s'agira de concentrer au moins 60% de la production de logements sur l'enveloppe urbaine principale de Cours et ses quartiers périphériques, permettant ainsi de proposer une offre à proximité des commerces, services et équipements.

- Compléter l'offre de logements actuelle

Ces 10 dernières années, la commune a produit une offre de logements relativement diversifiée, avec une production de l'ordre de 67% de logements individuels et 27% de logements collectifs. Cette mixité du parc de logements est importante, puisqu'elle permet la réalisation de parcours résidentiels complets sur la commune, notamment à destination de jeunes ménages ou de ménages plus âgés.

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du parc locatif de Cours, envisagés » ces prochaines années, le réinvestissement du parc vacant va contribuer à une offre plus importante en logements collectifs de qualité.

Le projet fixe pour ambition de produire :

- Au moins 15% des besoins en logements sous forme de logements locatifs sociaux, afin de compenser la démolition d'une partie du parc locatif social ces prochaines années ;
- Au moins 2/3 des nouveaux logements sous une autre forme que du logement individuel, avec l'objectif de produire l'essentiel de ces logements à proximité du centre-ville de Cours, pour privilégier la réalisation de logements individuels « purs » sur les bourgs et les quartiers les plus éloignés ;
- Des logements de taille variée, pour encourager la mixité sociale et intergénérationnelle. La production de logements à destination de personnes âgées sera plus particulièrement recherchée, compte-tenu de la demande ;
- Une offre de logements fondée sur la promotion d'un habitat confortable et durable (confort thermique, acoustique, environnemental, architecture bioclimatique,...), facteur d'attractivité ;
- Être ouvert à toute proposition innovante permettant de compléter l'offre de logements et de se démarquer, en complémentarité avec l'offre existante sur les communes limitrophes (résidences intergénérationnelles, habitat partagé,...), à condition de prendre en compte les enjeux paysagers et patrimoniaux du territoire

4 MAINTENIR UNE CENTRALITE URBAINE DYNAMIQUE ET ACCUEILLANTE

4.1 Conforter l'attractivité du centre-ville et s'inscrire en cohérence avec les actions menées dans le cadre de Petite Ville de Demain

Le centre-ville de Cours dispose aujourd'hui de nombreux commerces et équipements contribuant à son attractivité. Ce dernier est principalement organisé autour de la traversée de la RD8 (rue Georges Clémenceau). Depuis plusieurs années, un projet de requalification de cette traversée est engagé. En parallèle de l'élaboration du PLU, la seconde phase est en cours, permettant le réaménagement de toute la partie située entre la place de la Bouverie et le croisement avec la rue Général Leclerc.

En complément de cette requalification, plusieurs actions sont à envisager à court-moyen terme, pour renforcer l'attractivité du centre-ville :

- **Promouvoir le développement des commerces de proximité**

La dynamique commerciale contribue fortement à l'animation et la dynamique d'un centre-ville. Cours dispose d'une activité commerciale principalement concentrée autour de la rue Georges Clémenceau.

L'objectif est de privilégier et maintenir la dynamique commerciale des rez-de-chaussée sur le secteur identifié par l'ORT, entre la place de la République et la place du Centre.



La réalisation d'une halle permettra également de compléter l'offre commerciale existante, afin de valoriser les marchés locaux et de permettre l'accueil de manifestations.

Les activités commerciales pourront également s'implanter en dehors de ce secteur, pour favoriser une mixité de fonctions au sein du centre-ville, à condition de s'inscrire en complémentarité avec les commerces du centre-ville.

- **Conforter l'offre d'équipements de proximité**

Afin de maintenir un bon niveau de services, il s'agira également de :

- o Répondre aux besoins de stationnement et d'équipements/services à proximité du centre médico-scolaire,
- o Réhabiliter les locaux de la mairie.

- **Améliorer l'image du centre-ville**

L'objectif est de lutter contre la dégradation des bâtiments et contre la vacance. Le secteur Les Chardons notamment, à l'Est de la rue de la Vapeur, est d'ailleurs un secteur de renouvellement urbain à traiter en priorité pour répondre à cet objectif.

Dans le cadre du réaménagement de la traversée, la requalification d'îlots dégradés et de la place de la Bouverie sera étudiée, cet axe constituant l'une des principales vitrines de la commune.



De manière plus générale, il s'agira de poursuivre les actions de valorisation de l'espace public :

- o Aménager et rendre plus accessible les rues et les espaces publics
- o Favoriser, dans le cadre des projets de requalification, la végétalisation des espaces publics, constituant des espaces de fraîcheurs lors de canicule et contribuant à la valorisation du centre-ville
- o Compléter l'offre de stationnement.



- **Soutenir et s'inscrire en complémentarité avec les dispositifs Opération de Revitalisation du Territoires et Petite Ville de Demain**

4.2 Recomposer le tissu urbain pour créer un lieu de vie attractif

- Identifier et exploiter le potentiel « mutable »

La commune de Cours dispose d'un parc de logements plutôt anciens, avec pratiquement 50% du parc de logements créé avant 1945. Elle constate, ces dernières années, un patrimoine vacant important, qui a augmenté de manière significative depuis 2008, pour atteindre, en 2019, 21% du parc de logements.

Le traitement ou la remise sur le marché de ce parc bâti représente un enjeu stratégique pour faire de Cours une centralité attractive.

Dans la mesure où ce phénomène touche plusieurs communes de la COR, cette dernière va lancer, en 2023, une étude permettant d'identifier et de comprendre le phénomène.

En parallèle, la commune souhaite identifier et inciter à la requalification du patrimoine bâti vacant ou sous-exploité.

Le diagnostic a en effet mis en avant plusieurs sites vacants ou dégradés à réhabiliter à court, moyen et long terme. L'objectif est de développer des outils facilitant leur réhabilitation ou leur mutation. Cela concerne notamment :

- La réhabilitation progressive du parc de logements locatifs sociaux ou géré par la SAIEMVC, qui entraînera notamment la disparition d'une partie du parc de logements, pour créer des logements plus adaptés aux normes de confort actuelles,
- La mobilisation de certains secteurs partiellement ou totalement vacants tels que les îlots autour de la rue de Paris et de la rue Renée Giraud, et la rue Aimé Christophe,
- La requalification des secteurs partiellement vacants et/ou dégradés au Nord de la place de la Bouverie et rue de la Fargette (à hauteur du carrefour avec la rue de Lyon), ainsi que de certains points noirs le long de la RD8 ou de la RD108E,
- Des équipements aujourd'hui vacants comme l'ancien collège et l'ancien gymnase, rue de Charlieu,
- La mutation des bâtiments situés le long de la traversée de Pont Trambouze,
- L'anticipation du départ d'une ancienne ferme dans le centre de La Ville, qui permettra de libérer un tènement stratégique en cœur de bourg.

Ce patrimoine peut être mobilisé pour répondre à différents besoins (activités, équipements, production d'énergies renouvelables, ...).

Une partie de ce potentiel devra permettre de répondre aux besoins en logements. Pour cela, le projet fixe pour objectif de produire au moins 20% des besoins en logements par renouvellement urbain, comprenant la remise sur le marché de bâtiments vacants, la démolition-reconstruction, le changement de destination, la gestion de friches,...

Une Orientations d'Aménagement et de Programmation permettra d'encadrer la mutation des principaux secteurs de renouvellement urbain, afin de produire des programmes de logements mixtes, insérés dans leur environnement ou de produire des opérations favorisant la mixité de fonctions au sein des quartiers.

- Conserver un réseau d'activités économiques sur la commune et promouvoir la mixité au sein des quartiers

La commune dispose d'un réseau d'activités dispersées sur l'ensemble du territoire. Le développement de ces activités doit être encouragé, à condition que ces dernières soient compatibles avec leur environnement.

- Développer les services et les conditions favorables au télétravail

Afin de faciliter le recours au télétravail et à toute nouvelle forme facilitant l'accès au travail des habitants, il s'agira de :

- Renforcer la desserte en Nouvelle Technologie de l'Information et de la Communication,
- Encourager la création d'espaces de co-working ou espaces collaboratifs,
- Être ouvert à toute initiative permettant de faciliter l'accès à l'emploi.

- **Organiser la densification « raisonnée » du tissu urbain...**

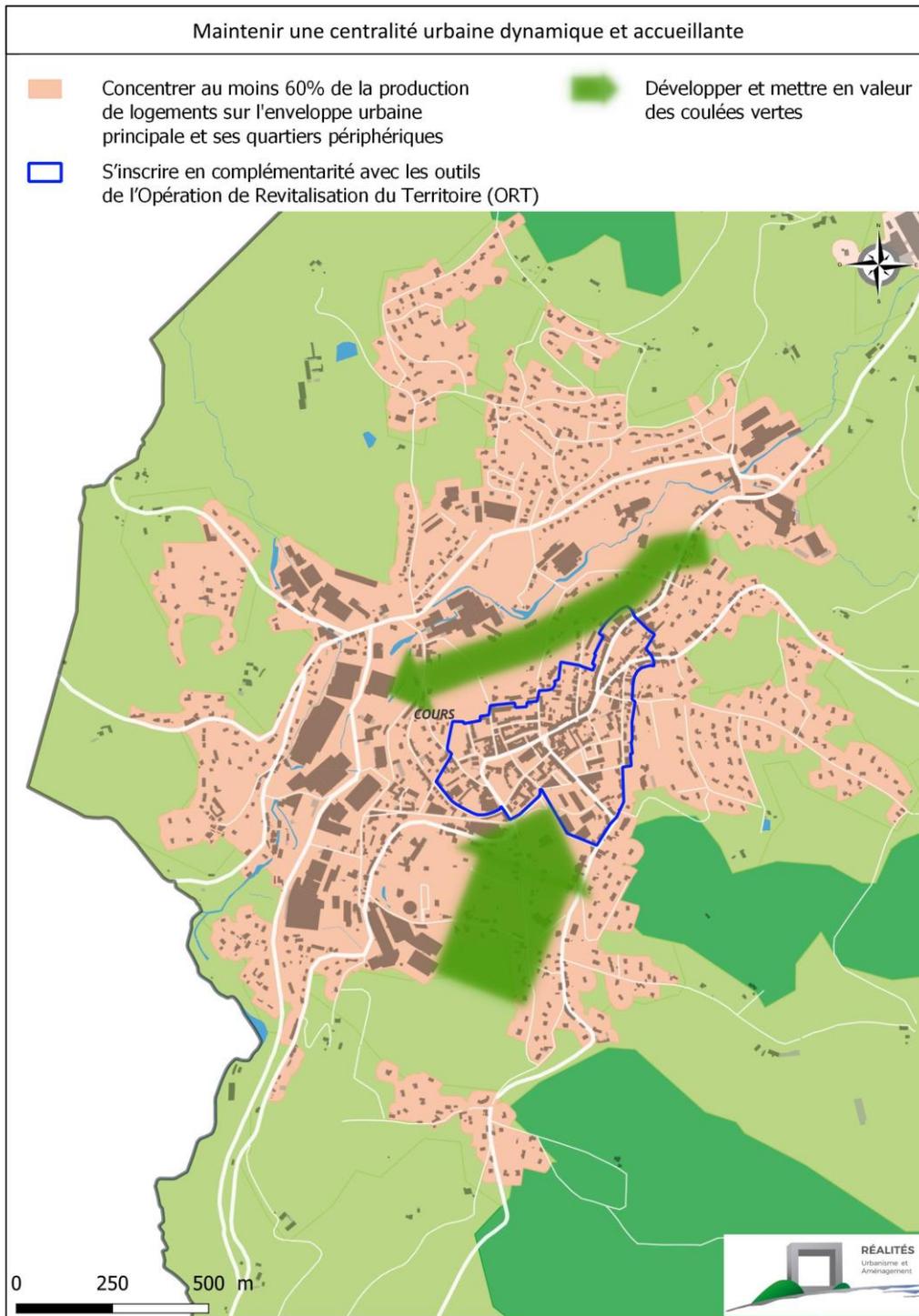
La commune de Cours s'organise autour de plusieurs entités urbaines, disposant de morphologies différentes. L'objectif est de promouvoir et encadrer le développement au sein du tissu urbain existant :

- Prévoir la réalisation d'une orientation d'aménagement et de programmation sur tous les secteurs de plus de 1500 m² et favoriser l'exploitation des « dents creuses »,
- S'orienter vers une densité de l'ordre de 15 logements à l'hectare pour la production de logements individuels (sauf en cas de terrain en forte pente, nécessitant des talus importants) et de 20 logements à l'hectare en moyenne pour les autres typologies de logements,
- Prendre en compte le phénomène de division parcellaire, en veillant à prendre en compte les contraintes existantes : topographie, réseaux,...

- **... Compatible avec les caractéristiques communales**

L'objectif est de construire un tissu urbain attractif, adapté aux nouveaux modes de vie et promouvant un cadre de vie attractif. Pour cela, le projet vise à :

- Préserver des coupures d'urbanisation entre les quartiers, permettant la préservation de coulée verte faisant entrer la nature à l'intérieur du tissu urbain,
- Affirmer la place du végétal au sein du tissu urbain :
 - Réfléchir à la perméabilité des espaces et à la création d'espaces frais, lors de la requalification des espaces publics
 - Préserver des espaces de respiration, sous forme de parcs arborés, et rechercher la perméabilité et la plantation d'essences locales et variées au sein des espaces privés
 - Développer et mettre en valeur des coulées vertes au sein du tissu urbain. Il s'agira notamment de conserver un espace de respiration permettant de maintenir un espace « tampon » entre la partie activité et la partie résidentielle/de centre-ville
 - Développer un maillage plus important d'espaces de rencontre/espaces de fraîcheur et tendre vers la création ou la valorisation de ce type d'espaces au sein de chaque commune déléguée
- Apporter une attention particulière à l'aspect des constructions et aux clôtures



AXE 2 : UNE ADAPTATION AUX DEFIS DE DEMAIN

Dans un contexte de transitions écologiques et énergétiques qui va s'accélérer ces prochaines années, l'urbanisme doit évoluer pour créer un tissu urbain adapté, permettant de vivre dans de bonnes conditions et de valoriser la richesse de la biodiversité présente sur le territoire.

1 FAIRE DU PATRIMOINE NATUREL UN FACTEUR D'ATTRACTIVITE

1.1 Protéger la biodiversité

- Mettre en valeur la trame bleue

Le territoire de Cours s'organise principalement autour de 2 vallées que sont la vallée du Reins et la vallée de la Trambouze. Si la première reste aujourd'hui relativement préservée de l'urbanisation, ce n'est pas le cas de la seconde, qui accueille la grande majorité de l'urbanisation de Cours, en fond de vallée, c'est-à-dire à proximité et aux abords de la Trambouze et de certains de ses affluents.

La préservation de cette trame bleue représente donc un enjeu important pour garantir une bonne qualité des eaux et la protection de la biodiversité qui s'y trouve.

- Protéger le réseau hydrographique et les milieux qui y sont associés : cours d'eau, prairies humides, mares et retenues

Les cours d'eau et leurs abords doivent faire l'objet d'une protection, permettant un entretien nécessaire tout en préservant la ripisylve. La lutte contre les plantes invasives fait partie intégrante des travaux d'entretiens du réseau hydrographique.

Les mares et retenues comme les prairies et zones humides participent également à la trame bleue du territoire, jouant un rôle fondamental pour leurs fonctions hydrologiques, dans un contexte d'augmentation des températures et de sécheresse.

- Poursuivre la mise en valeur de la Trambouze

Longtemps associée à l'activité industrielle, la Trambouze est parfois peu accessible, y compris lorsqu'elle traverse l'enveloppe urbaine principale de Cours ou Pont-Trambouze. L'objectif est de poursuivre les travaux de mise en valeur de la Trambouze, déjà engagé sur Pont-Trambouze, afin de la redécouvrir et de s'appuyer sur cette dernière pour créer des espaces de respiration à l'intérieur des tissus urbains, support de promenade. Ces aménagements doivent toutefois conserver une vocation naturelle.

- Favoriser l'urbanisation dans les secteurs desservis en assainissement collectif

Assurer la qualité des cours d'eau nécessite l'installation d'assainissements efficaces et garantissant une qualité suffisante des rejets dans le milieu naturel. L'objectif est de privilégier le développement sur des secteurs desservis en assainissement collectif. Toutefois, il est nécessaire de prendre en compte les contraintes liées à la topographie et les nombreuses activités dispersées sur le territoire : il s'agira de veiller à l'accompagnement des nouveaux projets en dehors des secteurs desservis en assainissement collectif.

La révision du zonage d'assainissement, réalisée en parallèle de l'élaboration du PLU, permettra également de veiller à la cohérence entre urbanisation et assainissement.

- Préserver la trame verte

Cours est un territoire rural composé essentiellement d'espaces naturels (49% du territoire) et agricoles (38% du territoire). Les espaces naturels correspondent à plus de 90% à des boisements, situés principalement sur les points hauts de la commune. Parmi ces espaces naturels et agricoles se trouvent des réservoirs de biodiversité. L'objectif est de les préserver et d'assurer leur connexion à l'échelle de la commune et, plus généralement, du Beaujolais.

- Protéger les milieux de forêts présumée ancienne

Au sein des espaces boisés se trouvent des milieux dont l'état boisé a été conservé depuis le milieu du XIXème siècle, qui sont supposés n'avoir subi ni défrichement transitoire d'une coupe rase, ni défrichement permanent. Ils constituent un réservoir de biodiversité riche, à protéger.

- **Protéger la sous-trame bocagère**

Le réseau bocager composé de haies basses, de haies multi-strates et d’arbres isolés représentent des réservoirs de biodiversité des éléments de connectivité importants, facilitant la circulation de la petite faune et l’accueil d’oiseaux.

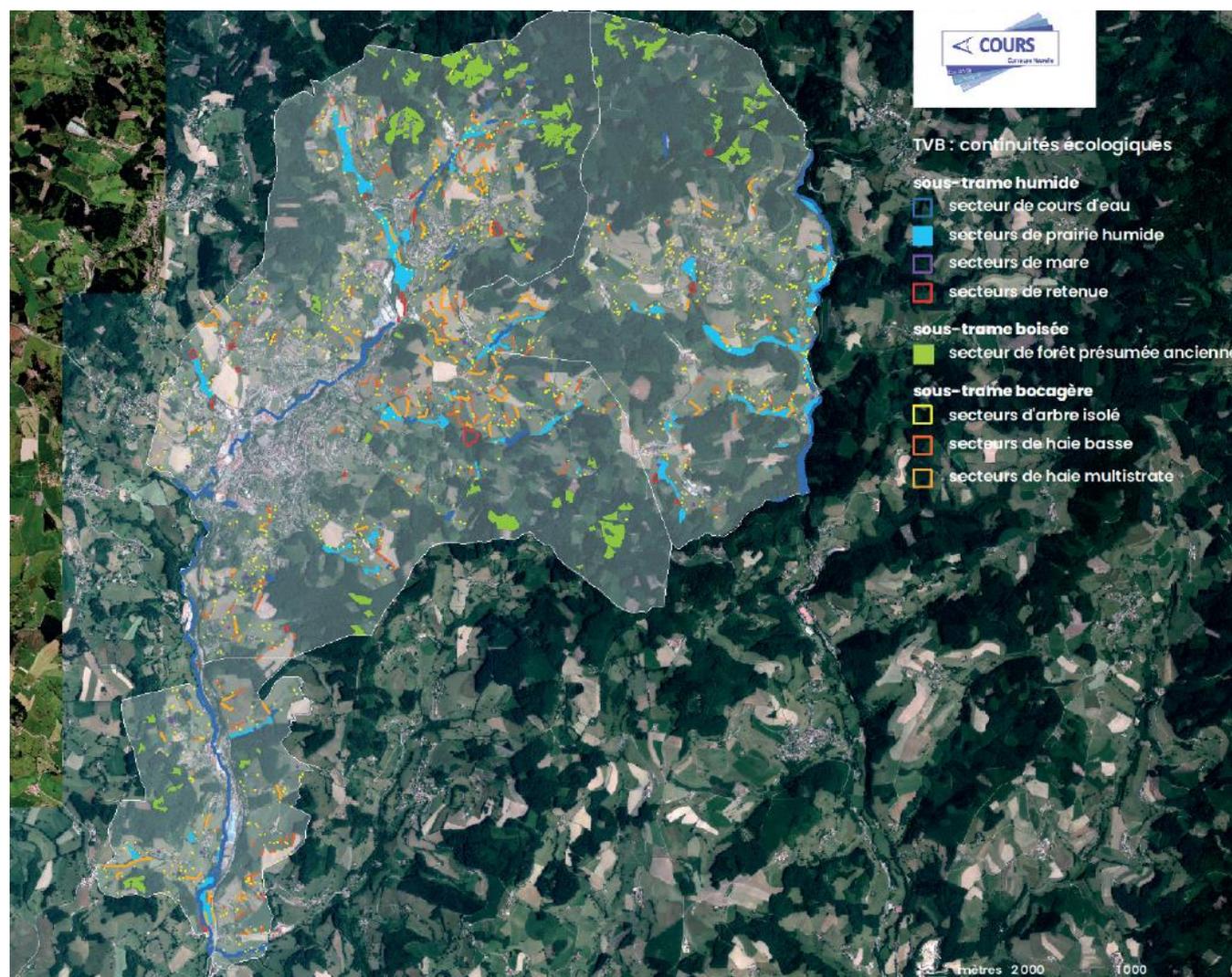
L’objectif est de pouvoir identifier et préserver chaque milieu présenté dans ce chapitre, en fonction de ses caractéristiques par des outils et des prescriptions adaptés.

1.2 Préserver la perméabilité du territoire et limiter la fragmentation

L’urbanisation de Cours se caractérise par la présence de plusieurs entités urbaines, de taille variées, issues des contraintes liées à la topographie et à la zone inondable principalement. Cette situation est particulièrement marquée le long de la vallée de la Trambouze.

L’objectif est de maintenir des espaces perméables jouant un rôle tant pour le cadre de vie que pour la préservation de la biodiversité. Aussi, il s’agira de limiter les extensions linéaires de l’urbanisation et de concentrer les possibilités de développement à l’intérieur des enveloppes urbaines. Les nouveaux secteurs d’urbanisation situées en dehors de ces dernières ne devront pas contribuer à « fermer » des couloirs perméables (ne pas rechercher à relier 2 entités urbaines) et privilégier un développement en épaisseur.

Au sein de l’enveloppe urbaine principale de Cours, le maintien d’espaces perméables, jouant un rôle de coulée verte, sera recherché.



1.3 Préserver les caractéristiques paysagères

- Protéger la structure paysagère

Compte-tenu de son relief, la commune dispose de nombreux points de vue dégagés et ouverts, permettant une lecture paysagère. Ces points de vue, en particulier le long des voies routières, représentent une « vitrine » du territoire et donc un facteur d'attractivité.

Afin de conserver et protéger ces caractéristiques paysagères il s'agira de :

- Encadrer le développement des constructions
 - Limiter l'implantation de nouvelles constructions, y compris agricoles (en dehors de l'évolution des activités existantes) aux abords des voies paysagères ;
 - Limiter le développement de l'urbanisation sur les coteaux, en direction des sommets, autour des enveloppes urbaines de Cours ;
- Eviter l'enfrichement ou la fermeture des paysages aux abords de ces voies ou maintenir, dans ce cas, des points de vue ouverts de dimension suffisante pour apprécier des vues dégagées sur les vallées ;
- Préserver et permettre l'exploitation des forêts, par la promotion d'une exploitation raisonnée



- Mettre en valeur et protéger le patrimoine architectural de la commune

Les caractéristiques architecturales traditionnelles sont encore fortement représentées, participant à l'identité paysagère et architecturale de la commune. Elles concernent à la fois des bâtiments situés au sein des entités urbaines que des bâtiments plus isolés. L'objectif est de valoriser ce patrimoine architectural, tout en veillant à un équilibre entre préservation et réhabilitation, ce qui constitue un réel enjeu pour les années à venir, sur des secteurs tels que Pont-Trambouze, où la démolition de certains bâtiments est à étudier pour redonner de l'attractivité à d'autres bâtiments.

Ainsi, il s'agira de :

- Soigner la qualité des entrées de bourgs et de hameaux
- Traiter en priorité les points noirs présents en entrée de bourg et le long d'axes de déplacements principaux
- Veiller à la bonne intégration paysagère des nouvelles constructions, en privilégiant une implantation compatible avec la topographie pour éviter les mouvements de terrains trop importants.
- Encourager la rénovation et la réhabilitation du patrimoine bâti existant, tout en préservant les caractéristiques architecturales traditionnelles. En centre-bourg et centre-ville, l'objectif est d'éviter la dégradation du bâti existant en étudiant les possibilités de démolition de certains îlots, qui pourront contribuer à la mise en valeur des bâtiments restant.
- Sensibiliser la population sur le traitement des abords des constructions, notamment en matière de plantation et de perméabilité des jardins
- Affirmer l'identité architecturale des fermes agricoles et des bâtiments remarquables, participant à l'attractivité touristique et culturelle du territoire
- Définir des règles architecturales harmonieuses en matière d'aspect extérieur des constructions
- Identifier et mettre en valeur le petit patrimoine (croix, fontaines,...).



- Conserver l'identité des bourgs de La Ville, Thel et Pont-Trambouze

L'objectif est de maintenir une mixité de fonctions et l'animation des centres-bourgs, pour conserver une organisation territoriale multipolaire, complémentaire au centre-ville de Cours.

Pour cela, il s'agira notamment de poursuivre les actions de mise en valeur de ces bourgs :

- Poursuivre le réaménagement des places et traversées des bourgs de Thel et Pont-Trambouze (études en cours),
- Trouver des solutions pour rendre plus attractifs les bâtiments situés le long de la traversée de Pont-Trambouze, notamment en matière de stationnement,
- Identifier et encadrer les secteurs stratégiques pouvant contribuer à la mise en valeur des bourgs à moyen/long terme
- Prendre en compte les caractéristiques de chaque bourg
- Conserver les silhouettes existantes des bourgs : le développement modéré de l'urbanisation devra être compatible avec la silhouette des bourgs

Afin de prendre en compte la spécificité de ces bourgs, dont l'organisation urbaine est très différente des enveloppes urbaines situées autour du centre-ville de Cours, ces secteurs disposeront d'un objectif de densité adapté, de l'ordre de 10 à 15 logements à l'hectare.

Compte-tenu des fortes contraintes présentes sur le bourg de Pont-Trambouze, une urbanisation en discontinuité de bourg sera envisagée.

2 PRENDRE EN COMPTE L'ÉCONOMIE « RURALE » TRÈS DYNAMIQUE

2.1 Soutenir l'activité agricole

La commune accueille environ 14 exploitants agricoles sur la commune, dont pratiquement 45% sont organisés sous forme de groupement. L'activité agricole est donc très présente sur le territoire et fait pleinement partie de son économie :

- Protéger les terres agricoles

L'objectif est de limiter les possibilités d'accueil en dehors de l'enveloppe urbaine. En cas de développement en dehors de ces enveloppes urbaines, les opérations ne remettront pas en cause le développement des exploitations agricoles.

Dans tous les cas, il s'agira de :

- Limiter les conflits d'usage
- Ne pas apporter de contraintes supplémentaires aux agriculteurs (et éviter l'enclavement des îlots agricoles, prendre en compte les épandages,...).



- Favoriser le développement des exploitations agricoles

L'objectif est d'encourager le développement des exploitations agricoles et d'encourager l'installation de nouvelles et plus particulièrement de :

- Faciliter la transmission des exploitations agricoles
- Encourager la diversification des exploitations et la promotion de produits locaux



2.2 Développer l'économie forestière

L'objectif est de soutenir le développement des exploitations forestières :

- Prendre en compte les besoins en matière d'élargissement de voie ou de lieu de stockage
- Prévoir, avec le Département, la révision de la réglementation des boisements, afin de disposer d'un document plus opérationnel et adapté au contexte actuel
- Faciliter l'évolution des boisements dans les années à venir, pour anticiper les changements climatiques
- Favoriser le développement de la filière bois et inciter à la production locale, en permettant notamment le développement des scieries et des entreprises liées à l'exploitation du bois, encore très présentes sur le territoire.



2.3 Revendiquer la présence d'un tissu économique diffus

La commune se caractérise par une certaine dispersion des bâtiments et des activités. En dehors des activités agricoles et forestières, plusieurs activités économiques isolées se sont installées et contribuent à l'économie du territoire.

L'objectif est de soutenir et permettre le développement de ce réseau d'activités économiques diffuses, en complémentarité avec une offre de services de proximité implantées dans les centres-bourgs.

2.4 Exploiter le potentiel touristique

L'activité touristique est assez peu représentée aujourd'hui sur le territoire.

L'objectif est de promouvoir les activités de pleine nature, contribuant à l'attractivité de la commune.

- **Mettre en valeur les espaces de loisirs**

En dehors des espaces aménagés au sein des enveloppes urbaines, la commune dispose de secteurs à vocation de loisirs, qui pourraient être davantage mis en valeur ces prochaines années :

- Conforter la vocation de loisirs du barrage
- Poursuivre la mise en valeur autour du sentier botanique jusqu'à la Motte Féodale
- Compléter l'offre d'espaces de loisirs sur l'ensemble du territoire

- **Développer le réseau de chemins de randonnée**
- **Soutenir les projets touristiques, y compris en matière d'hébergements touristiques**



3 FACILITER LES NOUVELLES PRATIQUES POUR S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET FACILITER LA TRANSITION ENERGETIQUE

3.1 Trouver des alternatives à l'utilisation de la voiture

Compte-tenu des entités urbaines très dispersées composant la commune de Cours, l'utilisation de la voiture est indispensable pour certains déplacements quotidiens.

En confortant le développement de l'urbanisation autour du centre-ville de Cours, l'objectif est également de développer un maillage de modes doux plus dense entre le centre-ville, les équipements, les zones d'activités et les quartiers alentours. Lorsque la topographie le permet, il s'agira également de faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite.

En parallèle, il s'agira de faciliter la mise en œuvre de la politique mise en place par la COR en faveur des mobilités, et de soutenir les projets permettant le développement des transports en commun ou de toute autre alternative facilitant les déplacements entre Cours et les autres centralités de la COR, puis entre Cours et les métropoles et agglomérations périphériques telles que Lyon, Roanne,...

3.2 Prévoir un développement compatible avec les ressources du territoire

Dans un contexte d'augmentation des températures, conduisant à un bilan hydrique négatif depuis plusieurs années sur le territoire, il est indispensable de prévoir un développement compatible avec la ressource en eau potable et avec les capacités de station d'épuration.

3.3 Limiter l'exposition aux risques et nuisances

L'objectif est d'anticiper l'augmentation de la fréquence d'événements météorologiques extrêmes et de :

- Tenir compte de la zone inondable générée par la Trambouze, et préserver des espaces tampon entre l'urbanisation et le cours d'eau,
- Prendre en compte le risque de mouvements de terrain,
- Limiter les risques de ruissellement et coulées de boue en favorisant le maintien de la perméabilité des sols et par un encadrement de la densification des tissus urbains, pour préserver des espaces de respiration,
- Tenir compte du risque d'incendie en limitant l'urbanisation à proximité des boisements et en veillant à l'entretiens des abords des constructions situés en périphérie des boisements,
- Prendre en compte les nuisances générées par certaines activités du territoire en maintenant des espaces de respiration à leur périphérie,
- Encourager les bonnes pratiques en matière de plantation, aux abords des constructions en particulier, afin d'éviter les plantations invasives et allergènes,
- Être vigilant pour pouvoir s'adapter rapidement à l'émergence de risques et de nuisances sur le territoire.

3.4 Inciter au développement des énergies renouvelables et à tout dispositifs en faveur de la transition énergétique, compatible avec les caractéristiques de la commune

- **Faciliter la transformation du parc bâti pour tendre vers des bâtiments à énergie positive et produire des constructions bioclimatiques**
- **Vers une gestion de l'eau plus durable**

L'objectif est de privilégier l'infiltration des eaux pluviales ainsi que tout dispositif de récupération d'eau de pluie, par une réflexion dans le cadre de toute nouvelle opération d'aménagement.

- **Prendre en compte les orientations du Plan Climat Air Energie du Territoire, porté par la COR**

- Encourager le développement des énergies renouvelables

L'objectif est de promouvoir le développement des énergies renouvelables sur le territoire, dans la mesure où ces dernières sont compatibles avec la préservation des terres agricoles et de l'environnement.

Le développement de dispositifs adaptés, favorisant l'autonomie énergétique et la production d'énergies renouvelables (géothermie, chaufferies bois,...) doit être privilégiée au sein des enveloppes urbaines ou en périphérie immédiate.

En revanche, des dispositifs tels que les éoliennes, générant un impact paysager significatif, seront évités.

De manière générale, il s'agira de rester ouvert à des programmes de constructions innovants ou « alternatifs », plus économes en énergie, à condition de veiller à leur intégration au sein ou en continuité du tissu existant

4 CONCILIER DEVELOPPEMENT URBAIN ET GESTION ECONOMIQUE DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS

L'analyse de la consommation d'espace réalisée sur la période 2011-2021 indique une consommation foncière de l'ordre de 11 ha sur le territoire, dont 9 ha de consommation d'espaces agricoles et naturels.

Afin de proposer un développement en réduction de la consommation d'espaces agricoles et naturels, le projet privilégiera le développement à l'intérieur des enveloppes urbaines.

L'objectif est de conserver une organisation multipolaire en permettant un développement équilibré autour de tous les centres-bourgs. Afin de répondre à cet objectif et de répondre aux objectifs de développement, il s'agira de permettre un développement en extension de l'enveloppe urbaine :

- Pour répondre aux besoins économiques et d'équipements, une enveloppe de l'ordre **de 5.5 ha est envisagée afin de pouvoir affirmer le rôle de centralité de la commune**
- Pour répondre aux besoins résidentiels, une enveloppe de l'ordre de **6 ha est envisagée** :
 - En privilégiant un développement en accroche du tissu urbain, sur le centre de Cours et ses quartiers alentours, sur Thel et La Ville
 - En prenant en compte les contraintes particulières de Pont-Trambouze, nécessitant une urbanisation en discontinuité, pour répondre aux objectifs de développement résidentiels comme économiques

Au total, l'objectif est de prévoir une consommation d'espaces agricoles et naturels (possibilité d'accueil en extension de l'enveloppe urbaine) de l'ordre de 11.5 ha toutes destinations confondues.

A noter que les objectifs de consommation d'espaces à vocation économiques doivent être pris en compte à l'échelle intercommunale, compte-tenu du statut de centralité de la commune.

Une adaptation aux défis de demain

- | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
|  | Enveloppe urbaine principale et quartiers périphériques |  | Maintenir l'offre de proximité dans les bourgs |
|  | Espaces construits et/ou aménagés | Protéger et valoriser la Trame Verte et Bleue | |
|  | Permettre une exploitation forestière raisonnée |  | Forêt résumée ancienne |
|  | Préserver les terres agricoles et le réseau bocager |  | Cours d'eau |
|  | Voies paysagères à préserver |  | Retenue |
|  | Stopper le développement de l'urbanisation « grignotant » les coteaux |  | Prairie humide |

